

## Note sur les déchets (hors digestat valorisé en plan d'épandage)

---

Comme toute activité, le fonctionnement du site génèrera des déchets. La liste suivante présente une estimation de la nature et des quantités des principaux déchets qui seront produits, ainsi que les modes de collecte et de traitement qui semblent les plus adaptés. Le choix définitif appartient cependant à l'exploitant en fonction des conditions technico-économiques du moment.

Les modes de collecte favorisent le non-mélange des déchets pour permettre un traitement adapté. Les filières de valorisation matière sont privilégiées en fonction des possibilités locales.

### Déchets du débourbeur / séparateur à hydrocarbures

- Nature : contenus du débourbeur / séparateur à hydrocarbures
- Quantité : variables selon les apports et la pluviométrie (quelques m<sup>3</sup> par an)
- Mode de collecte ou de stockage : reprise par camion hydrocureur
- Mode d'élimination : traitement en centre de traitement de déchet dangereux.
- Nomenclature :
  - 19 08 10\* mélange de graisse et d'huile provenant de la séparation huile/eaux usées autres que ceux visés à la rubrique

### Charbon actif :

- Nature : charbon actif usagé
- Quantité : environ 2 t/an
- Mode de stockage : pas de stockage sur site, reprise directe par prestataire
- Mode d'élimination : régénération en centre spécialisé
- Nomenclature :
  - 19 06 99 déchets non spécifiés par ailleurs.

### Emballages recyclables

- Nature : emballages des déchets de grande distribution ou autre déchets emballés
- Quantité : quelques dizaines de kg/an
- Mode de collecte ou de stockage : sacs
- Mode d'élimination : collecte avec les emballages ménagers
- Nomenclature :
  - 19 12 01 Papier et carton
  - 19 12 02 Métaux ferreux
  - 19 12 03 Métaux non ferreux
  - 19 12 04 Matières plastiques et caoutchouc
  - 19 12 05 Verre
  - 19 12 07 Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06 (non dangereux)
  - 19 12 12 Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11

### Emballages et déchet non dangereux non recyclables

- Nature : déchets industriels banals d'emballages non recyclables et non fermentescibles
- Quantité : quelques dizaines de kg/an
- Mode de collecte ou de stockage : sac<sup>3</sup>
- Mode d'élimination : centre d'enfouissement ou incinération avec valorisation énergétique (collecte avec les déchets ménagers)
- Nomenclature :
  - 19 12 12 Autres déchets (y compris mélanges) provenant du traitement mécanique des déchets autres que ceux visés à la rubrique 19 12 11

Il faut également prévoir la production d'autres déchets en faible quantité : pneus usagés, matériel informatique hors d'usage, batteries, filtres à huile, piles, divers encombrants, déchets de laboratoire... Ils seront éliminés dans des filières spécialisées selon leur nature et leur dangerosité.